

ARAB TUNISIAN LEASE



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 10.000.000 DINARS
Divisé en 10 000 000 actions de nominal 1* dinar
Entièrement libérées

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2008

NOTE D'OPERATION

RELATIVE À L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE 10.000.000 DINARS À 17.000.000 DINARS

Nombre de titres à émettre : 7.000.000 d'actions réparties comme suit :

- **2.000.000 actions nouvelles gratuites**
- **5.000.000 actions nouvelles souscrites au prix d'émission de 2 DT de nominal 1 DT**

Visa n°08-0620 du 14/08/2008 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Kamel HABIBI, Responsable contrôle de gestion à l'ATL
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS – AFC - intermédiaire en bourse
4 Rue 7036 El Menzah IV
Tél : 71 754 720 (LG) – Fax : 71 234 672
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de l'Arab Tunisian Lease enregistré par le CMF en date du **18/07/2008** sous le **n°08-002**

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Août 2008

* Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 31 Mai 2007

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	3
FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL	5
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	7
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	7
1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	7
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	7
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	8
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	8
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	8
2.1.2. Caractéristiques de l'émission	8
2.1.3. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	8
2.1.3.1. Montant :	8
2.1.3.2. Droit d'attribution :	8
2.1.4. Augmentation de capital par souscription en numéraire	9
2.1.4.1. Prix d'émission :	9
2.1.4.2. Droit préférentiel de souscription :	9
2.1.4.3. Période de souscription :	9
2.1.4.4. Etablissements domiciliaires :	9
2.1.4.5. Modalités et délais de délivrance des titres :	10
2.1.4.6. Mode de placement :	10
2.1.5. Jouissance des actions nouvelles	10
2.1.6. But de l'émission :	10
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS	10
2.2.1. Droits rattachés aux valeurs mobilières offertes:	10
2.2.2. Régime de négociabilité :	10
2.2.3. Régime fiscal applicable	10
2.3. MARCHE DES TITRES	10
2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes	11
2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites	11
2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire	11
2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution	11
2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	11
2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM	11
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	12
DEMANDE D'ATTRIBUTION	14

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

En date du 18 juillet 2008, la société ATL a enregistré auprès du CMF son document de référence « ATL 2008 » sous le numéro 08-002.

Depuis cette date, la société dispose des indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 30/06/2008 :

	Deuxième trimestre			Cumul à la fin du 2 ^{ème} semestre			Exercice 2007 ⁽¹⁾
	2008	2007	Variation	2008	2007	Variation	
Total Approbations (2)	62 856	43 211	45,5%	102 350	81 235	26,0%	139 796
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>60 419</i>	<i>38 176</i>	<i>58,3%</i>	<i>98 910</i>	<i>71 393</i>	<i>38,5%</i>	<i>126 569</i>
Agriculture							
Bâtiments & travaux publics	10 472	5 480	91,1%	17 565	12 123	44,9%	18 611
Industrie	7 264	3 812	90,6%	11 363	6 993	62,5%	14 859
Service et commerce	33 910	23 166	46,4%	56 220	43 594	29%	80 673
Tourisme	8 773	5 717	53,5%	13 762	8 682	58,5%	12 426
<i>Sous total approbations immobilières</i>	<i>2 437</i>	<i>5 035</i>	<i>-51,6%</i>	<i>3 441</i>	<i>9 842</i>	<i>-65,0%</i>	<i>13 227</i>
Agriculture							
Bâtiments et travaux publics	105	250	-58,0%	555	250	122,0%	250
Industrie	1 500	1 673	-10,3%	1 665	2 873	-42,0%	4 173
Service et commerce	758	2 712	-72,1%	1 147	6 294	-81,8%	8 379
Tourisme	40	400	-90,0%	40	425	-90,6%	425
<i>Total mises en force (2)</i>	<i>41 257</i>	<i>30 988</i>	<i>33,1%</i>	<i>71 095</i>	<i>59 002</i>	<i>20,5%</i>	<i>114 690</i>
<i>Sous total mises en force mobilière</i>	<i>40 945</i>	<i>27 887</i>	<i>46,8%</i>	<i>70 705</i>	<i>52 227</i>	<i>35,4%</i>	<i>103 095</i>
Agriculture							
Bâtiments et travaux publics	6 309	2 324	171,5%	10 900	7 796	39,8%	14 600
Industrie	2 822	3 333	-15,3%	6 153	5 559	10,7%	12 014
Service et commerce	24 359	16 627	46,5%	44 205	31 385	40,8%	64 856
Tourisme	7 454	5 603	33%	9 446	7 486	26,2%	11 624
<i>Sous total mises en force immobilière</i>	<i>312</i>	<i>3 102</i>	<i>-89,9%</i>	<i>391</i>	<i>6 775</i>	<i>-94,2%</i>	<i>11 595</i>
Agriculture							
Bâtiments et travaux publics							
Industrie		1 200	-100%		1 200	-100%	3 501
Service et commerce	272	1 876	-85,5%	351	5 462	-93,6%	7 982
Tourisme	40	25	57,6%	40	113	-64,7%	113
Total des engagements				204 446	172 208	18,7%	179 732
Engagements courants				188 093	152 334	23,5%	161 096
Engagements classés				16 353	19 874	-17,7%	18 636
Trésorerie nette				-1 238	-1 073	15,4%	3 212
Ressources d'emprunt (3)				156 794	130 222	20,4%	148 435
capitaux propres (4)				24 404	22 550	8,2%	22 550
Revenus nets de leasing	5 396	4 491	20,2%	10 226	8 577	19,2%	18 314
Produits nets de leasing (5)	3 324	3 035	9,5%	5 878	5 325	10,4%	10 637
Total des charges d'exploitation	1 205	1 301	-7,4%	2 064	2 080	-0,8%	4 098

(1) Données auditées ;

(2) Le cumul à la fin du deuxième trimestre 2008 tient compte d'une actualisation des données du premier trimestre ;

(3) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants ;

- (4) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période ;
- (5) Les produits nets du leasing sont les revenus nets majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes ;

Les revenus nets de leasing, les produits nets de leasing et le total des charges d'exploitation du 2ème trimestre 2007 ont été actualisés compte tenu des données auditées au 30/06/2007.

Faits saillants:

Au cours du deuxième trimestre 2008, et par rapport à la même période de 2007, il y a eu augmentation de la production, du produit net de Leasing, du résultat d'exploitation avant provision et diminution des créances accrochées.

FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant : 7.000.000 DT

Le capital social de l'ATL sera porté de 10 MDT à 17 MDT par la création et l'émission de :

- 2.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires
- 5.000.000 actions nouvelles de nominal 1 DT à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription

1) Augmentation de capital par incorporation de réserves

❖ Caractéristiques :

Montant : 2.000.000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 2.000.000 d'actions

Valeur nominale des actions nouvelles gratuites : 1 dinar

Forme des actions gratuites : nominative

Catégorie : ordinaire

❖ Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

2) Augmentation de capital par souscription en numéraire

❖ Caractéristiques :

Montant : 5.000.000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 5.000.000 d'actions

Valeur nominale des actions : 1 dinar

Forme des actions à émettre : nominative

Catégorie : ordinaire

❖ Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2 DT, soit 1DT de valeur nominale et 1DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

❖ Droit préférentiel de souscription :

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :**

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.

❖ **Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes et ce, du 29/08/2008 au 29/09/2008 inclus*.

❖ **Etablissements domiciliataires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 1 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale – sous le N ° 01001020119200305931

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 09/10/2008

3) Jouissance des nouvelles actions :

Les actions nouvelles gratuites (2.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (5.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2009.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 29/09/2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION


1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur Slimene BETTAIEB
Président Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».


Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimene BETTAIEB



1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

Arab Financial Consultants
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef Kortob



1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Mr Kamel HABIBI
Responsable du Contrôle de gestion à l'ATL
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

La notice légale a été publiée au JORT N° 78 du 15 Août 2008

 Conseil du Marché Financier
Vrais n° 0620 du 11 AOUT 2008
Delivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUM



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Lease tenue le 21/05/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 7 MDT, pour le porter de 10 MDT à 17 MDT en 2 opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2.000.000 DT, par l'émission de 2.000.000 d'actions de nominal 1 dinar, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.
- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 5.000.000 DT par l'émission de 5.000.000 d'actions de nominal 1 dinar et au prix d'émission de 2 dinars, soit une prime d'émission de 1dinar, à raison d'une (1) action nouvelle à souscrire en numéraire pour deux (2) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de la 1^{ère} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 14/07/2008 a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 2 DT, leur date de jouissance au 01/01/2009 et a délégué au président directeur général de la société le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de l'augmentation de capital.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 7 MDT réparti comme suit :

- 2 MDT par incorporation de réserves et par émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites.
- 5 MDT par souscription en numéraire et par émission de 5.000.000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.3. Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

2.1.3.1. Montant :

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 2 MDT, à prélever sur les réserves de la société, et la création de 2.000.000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite contre cinq (5) actions anciennes.

2.1.3.2. Droit d'attribution :

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 29/08/2008.

2.1.4. Augmentation de capital par souscription en numéraire

Conjointement à l'émission d'actions par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de 5 MDT par la création de 5.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

2.1.4.1. Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2 DT, soit 1DT de valeur nominale et 1DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

2.1.4.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.

2.1.4.3. Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 29/08/2008 au 29/09/2008 inclus*.

2.1.4.4. Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 1 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 29/09/2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale – sous le N ° 01001020119200305931

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 09/10/2008.

2.1.4.5. Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par un certificat délivré par l'Arab Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

2.1.4.6. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.1.5. Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (2.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (5.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2009.

2.1.6. But de l'émission :

Cette augmentation de capital permettra à la société de :

- Renforcer son assise financière et améliorer son ratio de solvabilité.
- Développer son activité

2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

2.2.1. Droits rattachés aux valeurs mobilières offertes:

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

2.2.3. Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

2.3. MARCHE DES TITRES

Les actions de l'ATL sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 10.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATL inscrites au marché principal de la cote de la Bourse seront négociées à partir du 29/08/2008, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 2.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 29/08/2008, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 29/08/2008.

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 29/08/2008 au 29/09/2008 inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN000 4700290» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0004700282» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 29/08/2008.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0004700274» durant la période de souscription du 29/08/2008 au 29/09/2008 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0004700266» à partir du 29/08/2008.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 29/09/2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

ARAB TUNISIAN LEASE

Société anonyme au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène – Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Registre du Commerce : B157711996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 21/06/2007

Objet social : Le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2008

Augmentation de Capital de 10 MD à 17 MD

Par attribution d'actions gratuites de 2 MDT et émission en numéraire de 5 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le en date du

03/07/2008 sous le N° D24589896

Délibération du conseil d'administration du 14/07/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 08-0620 du 14/08/2008

Notice Légale publiée au JORT N°78 du 15/08/2008

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à l'ATB – agence centrale – sous le N° 01001020119200305931

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le:/..../.....	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même	<input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de:	
		<input type="checkbox"/> Tuteur	
		<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.
Identité du mandant :			
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nom & prénom :		
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :		
Adresse :	Code postal :	Pays :
			Tél :
Personne morale :			
	Raison Sociale		
	N° du R.C		

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres)

(en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2009.

1) A titre irréductible: à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes contre la remise des mes/ nos (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/..../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°

ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

(en chiffres) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 2 DT par action, soit 1DT de nominal et 1 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Signature (3)

ARAB TUNISIAN LEASE

Société anonyme au capital de 10.000.000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène – Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300
Registre du Commerce : B157711996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 21/06/2007

Objet social : Le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2008

Augmentation de Capital de 10 MD à 17 MD Par attribution d'actions gratuites de 2 MDT et émission en numéraire de 5 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le en date du 03/07/2008 sous le N° D24589896
Délibération du conseil d'administration du 14/07/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 08-0620 du 14/08/2008 Notice Légale publiée au JORT N°78 du 15/08/2008

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à l'ATB- agence centrale – sous le N° 01001020119200305931

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le:/..../.....	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	
		<input type="checkbox"/> Tuteur	
		<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.
Identité du mandant :			
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nom & prénom :		
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :		
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres)

(en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2009.

1) A titre irréductible: à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes contre la remise des mes/ nos (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/..../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°

ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

(en chiffres) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 2 DT par action, soit 1DT de nominal et 1 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Signature (3)

ARAB TUNISIAN LEASE

Société anonyme au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène – Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Registre du Commerce : B157711996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 21/06/2007

Objet social : Le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2008

Augmentation de Capital de 10 MD à 17 MD

Par attribution d'actions gratuites de 2 MDT et émission en numéraire de 5 MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le en date du 03/07/2008 sous le N° D24589896

Délibération du conseil d'administration du 14/07/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 08-0620 du 14/08/2008

Notice Légale publiée au JORT N°78 du 15/08/2008

DEMANDE D'ATTRIBUTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même		
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
	<input type="checkbox"/> Tuteur		
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nom & prénom :			
Pièce d'identité : (1)			
<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) (en chiffres) actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) (2) :

- Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
- Droits d'attribution, acquis en bourse le
- Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres) (en chiffres) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

1) Cocher la case correspondante
2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

ARAB TUNISIAN LEASE

Société anonyme au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène – Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Registre du Commerce : B157711996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 21/06/2007

Objet social : Le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2008

Augmentation de Capital de 10 MD à 17 MD**Par attribution d'actions gratuites de 2 MDT et émission en numéraire de 5 MDT**

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/05/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le en date du 03/07/2008 sous le N° D24589896

Délibération du conseil d'administration du 14/07/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 08-0620 du 14/08/2008**Notice Légale publiée au JORT N°78 du 15/08/2008****DEMANDE D'ATTRIBUTION**

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :				
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /		à	
Profession / activité :				
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :	

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même		
	<input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de:		
	<input type="checkbox"/> Tuteur		
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :			
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nom & prénom :	Personne morale :		
Pièce d'identité : (1)	Raison Sociale		
<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	Délivrée le:		à
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (*en toutes lettres*) actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) (2) :

- Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes
- Droits d'attribution, acquis en bourse le
- Total des droits d'attribution donnant droit à (*en toutes lettres*)
- (*en chiffres*) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)